

ANNEXE n°2

Consistance / Renseignements administratifs et juridiques : ZAE Bourron-Marlotte

1 – Consistance des biens mis à disposition : les biens objet de la présente mise à disposition dans le périmètre de la ZAE sont l'ensemble des voiries et leurs accessoires, les équipements et l'éclairage public ainsi que les parcelles communales.

Sont exclus du périmètre :

- Le rond-point de la gare ;
- H303p : 1/3 rond-point (route de Villiers – route de la Sablière) car propriété privée ;
- Route de Montesquiou depuis le rond-point de la gare en direction du centre-ville.
- L'emprise de la RD 607

2 – Superficie cadastrale de la ZAE : 18 hectares

3 – Parcelles de propriété communale dans le périmètre de la ZAE

- F1028 : 1 794m² – parcelle espace vert et voirie située au niveau du rond-point de la gare
- F788 : 2 426m² – voirie route de la sablière
- H282 : 24 m² – espace vert
- H284 : 4 957 m² – voirie qui est reliée au rond-point (route de Villiers – route de la Sablière)

4 – Voiries et leurs accessoires, équipements et éclairage public : liste, caractéristiques, état général et évaluation des travaux à programmer

Voir le diagnostic joint

5 – Situation juridique des biens :

Sans objet